



Procès Verbal

Conseil municipal de mardi 09 avril 2024 à 18h00

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 04/04/2024, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

10 PRESENTS : Margueron Gilles, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Alexandra Buisson, Sandrine Moreau, Daniel Rusque, Marie-Claude Cote, Cédric Bermond

4 ABSENTS avec pouvoir : Dominique Ernaga, pouvoir à S. Moreau ; Arthur Godfroy, pouvoir à C. Bermond ; Alexandre Donadio, pouvoir à G. Margueron ; Julie Bermond, pouvoir à S. Bect.

Secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024

Décisions du maire

N° 2 / 2024 – Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport – City stade du Rocher des Amoureux

Finances

1. Vote des Budgets Primitifs 2024

• Budget principal

➤ Section fonctionnement

- Dépenses :
 - Pas de coupe ONF cette année,
 - Numérisation de l'état civil sur une période de 80ans,
 - Entretien des bâtiments communaux,
 - Coût de l'énergie électrique qui a bien augmenté non comparable avec 2023 mais également problème de relève de la conso sur les bâtiments communaux,
 - Charges de personnel plutôt stables pour 2024,
 - Le virement à la section d'investissement de 1 509 993€.
- Recettes:
 - Rattrapage de 2 années sur l'occupation du domaine public,
 - Redevance de la luge perçue,
 - Pas de vente de bois cette année,
 - La différence d'environ 500 000€ correspond au résultat de l'exercice reporté N-1

➤ Section investissement : opérations d'investissement principales

- Réalisation du Skatepark dans le printemps
- Maison d'Octavie : nouveau contrat avec un architecte et réalisation de travaux structurels du bâti,
- Opération Rue du Pra à la Norma : grosse opération qui se déroulera en plusieurs phases,
- Véhicules et matériels divers : essentiellement pour les interventions des services techniques,
- Rocher des Amoureux : lancement des travaux d'aménagement,
- Bâtiments communaux : changement des huisseries, porte d'entrée et volets roulant du bâtiment de la mairie annexe de Villarodin.
- Bâtiments privés de la Norma : rénovation des appartements notamment celui situé aux Herminières
- Réhabilitation de l'espace public de la Norma : nombreux projets vont se réaliser cette année dont principalement le platelage des Chalets de la Vanoise.
- 2 opérations arrivent à leur terme Rue du verger et la luge 4 saisons pour lesquels ils ne

restaient que des crédits de report de 2023.

BUDGET PRINCIPAL M57	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 224 473.20	3 224 473.20
Section d'investissement	4 049 694.19	4 049 694.19
Total	<u>7 274 167.39</u>	<u>7 274 167.39</u>

- **Budget de la régie de l'eau**

- Section exploitation

- Formation UV
- Provisions impayées + importantes en lien avec litige Chalets du Petit Bonheur
- Entretien captage du St Joseph
- Refacturation entre budget communal et budget de l'eau (2022 -2023-2024)
- Provision fuite Balcons de la Vanoise 19 000€
- Atténuation de produit: agence de l'eau pollution domestique et redevance de modernisation des réseaux
- Opération d'ordre entre section : amortissement

- Section investissement : opérations d'équipement

- Fin de l'opération de la rue du Verger
- 2^{ème} année pour le Schéma directeur de l'eau
- Nouvelle opération de réhabilitation de l'AEP à La Chaussine- Bourget
- Bouclage

BUDGET PRINCIPAL M49	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	881 432.30	881 432.30
Section d'investissement	1 125 593.63	1 125 593.63
Total	<u>2 007 025.93</u>	<u>2 007 025.93</u>

- **Budget de la régie électrique)**

Dépenses d'exploitation

- Achat énergie
- Sous-traitance exploitation poste Rival
- Taxes
- Charges de personnel
- Cotisations
- Assurances
- Frais liés à l'entretien courant du réseau
- Opérations d'ordres : amortissement

Recettes :

- Vente d'énergie
- Travaux et prestations de services
- Opérations d'ordres : amortissement

BUDGET PRINCIPAL M41	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 922 482.66	1 922 482.66
Section d'investissement	4 078 264.27	4 078 264.27
Total	6 000 746.93	6 000 746.93

Informations diverses :

Cette année, le budget a été compliqué à monter car pour le moment on ne connaît pas l'avenir de la consommation d'électricité du chantier TELT sur la commune.

Une procédure de marché public à procédure simplifiée va être lancée pour un appel à concurrence d'entreprise pour le marché de l'astreinte du poste Rival et réseau HTA en option. Quant à l'astreinte d'intervention REVB : une convention d'intervention avec l'entreprise Electra sera signée en complément des astreintes tenues par le technicien actuel de REVB.

RH

2. Convention entre la Régie électrique et la commune de Villarodin-Bourget pour la tenue d'astreintes téléphoniques

M le Maire indique que pour venir en renfort à la régie électrique de Villarodin-Bourget, des astreintes téléphoniques seront mises en place et tenues par les agents du service technique. La secrétaire de la régie, aguerrie aux questions concernant les missions de la Régie électrique, est d'accord pour participer à l'effort collectif. En cas de nécessité d'intervention, et en l'absence du technicien de la régie, la personne d'astreinte ferait appel aux techniciens des régies voisines ou à une entreprise sous-traitante selon les circonstances.

Affaires courantes

3. Adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) d'Agate et nomination d'un délégué à la protection des données

M le Maire expose à l'assemblée, le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) et établir un registre de leur traitement.

Dans le cadre de l'offre de service DPD d'AGATE à laquelle la collectivité a souscrit, et au regard des nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la proposition de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service de mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD,
- de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

4. Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive- Rocher des Amoureux

M le Maire rappelle que le projet de création de parking pour la valorisation du Rocher des Amoureux requiert plusieurs diagnostics dont celui d'archéologie préventive.

L'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) est l'institut en charge de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat. Il assure l'exploitation scientifique et la diffusion de leurs résultats, ainsi il concourt à l'enseignement, au partage des connaissances archéologiques et à la diffusion culturelle.

M le Maire présente la convention qui définit les modalités de réalisation par l'INRAP de l'opération de diagnostic et de l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

La période d'intervention indiquée dans la convention est du 02/05/2024 au plus tôt jusqu'au 31/12/2024 pour l'achèvement de la mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** M le Maire à signer la convention avec l'INRAP relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

5. Approbation du projet de rénovation d'un appartement- Résidence les Herminières

Lors du Conseil Municipal du 12 septembre dernier, les élus avaient acté de faire appel à un unique prestataire qui organiserait l'ensemble de la rénovation de l'appartement situé dans la résidence des Herminières, à La Norma, et dont la commune est propriétaire. Christophe Charvoz avait répondu favorablement à notre demande, et s'est accordé avec différentes entreprises locales pour faire une proposition adéquate. Il est rappelé que cet appartement est très prisé, car très bien placé et d'une capacité de 10 personnes. Néanmoins, les retours sont souvent négatifs car le logement est resté dans son style des années 80, mais ne répondant plus aux attentes des vacanciers.

Le projet a été proposé et chiffré le 02/04/2024 à Stéphane Bect et Fanny Teppaz, chargée de projet.

L'assemblée est consultée pour l'approbation de ce projet tel qu'exposé par Stéphane Bect, et il a été acté de contracter avec les entreprises suivantes :

- Christophe Charvoz pour les gros œuvres
- PIF Elec pour la plomberie et l'électricité
- L'Atelier à Bois pour les menuiseries intérieures et extérieures, ainsi que la cuisine et l'escalier.

Des compléments seront apportés au cours du chantier pour l'électroménager et l'ameublement. L'ensemble des travaux s'élèveraient à environ 100k€.

6. Vente parcelle communale à diviser n° D2135 Villarodin :

M le Maire informe le Conseil municipal que M et Mme Chardonnet ont fait une demande par courrier le 02/04/2024 dans lequel ils sollicitent la commune pour l'acquisition d'une partie d'environ 5-6m² de la parcelle section D n°2135 attenante à leur habitation située à Villarodin.

Les frais de bornage et d'acte seront à la charge du demandeur.

M le Maire demande au Conseil municipal de fixer un prix de vente au m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le bornage de la parcelle numéro de section D 2135 située à Villarodin entre la commune de Villarodin-Bourget et M et Mme Chardonnet,
- **Accepte** la vente de la parcelle communale issue du bornage à un tarif de 40€/m².
- **Confirme** que les frais de bornage et de vente seront à la charge du demandeur,
- **Confie** le dossier à l'étude notariale de Maître Forestier Maud à Modane,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes en lien avec cette affaire.

7. Aliénation de terrain - chemin rural Brévière

M. le Maire rappelle qu'il convient de régulariser la situation de fait qui date d'environ 70 ans de l'habitation de Micheline BUISSON (située sur les parcelles section C n°1433/1434/2075) mais également sur du terrain qui appartient à la commune car situé sur le chemin dit de Brévière en

tant que domaine privé dont les fonctions de desserte ne sont plus remplies depuis la création de la Rue des 4 vents, soit après-guerre. En effet, le chemin passe désormais sur la parcelle privée communale C2416.

Monsieur le Maire propose de vendre à Micheline Buisson les 63 m² d'emprise sur l'ancien chemin rural du Brévière pour un forfait de 2100 € TTC.

Le bornage a déjà été fait le 11 mai 2017. L'Assemblée délibérante doit délibérer pour autoriser l'aliénation de la partie bornée et autoriser M. le Maire à signer les actes de vente et autres documents nécessaires à l'exécution de l'affaire. Les frais d'actes de bornage et de notaire restent à la charge de Mme Buisson Micheline.

Après délibération, et l'abstention de Mme Alexandra Buisson, le Conseil Municipal décide:

- de **vendre** la partie du domaine privé communal telle qu'indiquée sur le plan de bornage en annexe,
- d'**approuver** la proposition de M. le Maire en vendant la partie sus-désignée au prix global et forfaitaire de 2100 €,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- de **charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Divers

Nettoyage du domaine skiable le 25 mai autour du carrelot à la journée avec pique-nique ou repas offert, prévoir des gants et des sacs.

Info aux associations et sur panneau pocket, sogenor.

Daniel Rusque informe le conseil qu'il a constaté que la vitesse des véhicules allant en direction de la MAM était élevée. Après discussion, il est décidé de mettre soit des dos d'ânes amovibles soit des chicanes pour obliger les conducteurs à ralentir.

Sandrine Moreau demande à ce que le pressoir à miel soit mis à l'abri et protéger.

Elections européennes le 09/06/2024 bureau au Bourget.

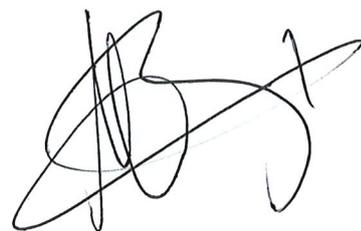
Fin de la séance à 21h

M Le Maire

M Gilles Margueron

La secrétaire de séance

Mme Alexandra Buisson

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Villarodin-Bourget. The seal features a central emblem with a figure and the text 'VILLE VILLARODIN BOURGET' around the top and '1871 (Savoie)' at the bottom. A black ink signature is written over the seal.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

